

Passage en sacs translucides pour vos ordures ménagères

Au 1^{er} janvier 2026, les sacs translucides pour les ordures ménagères seront imposés aux professionnels du territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie.

Les sacs opaques seront refusés.

Votre production de déchets est :



inférieure à 240 L hebdomadaire, tous flux confondus, vous êtes donc considéré comme un foyer particulier

et vous pouvez donc utiliser les sacs fournis par la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie



à partir de 240 L hebdomadaire, tous flux confondus, vous n'êtes pas considéré comme un foyer particulier

vous devez vous fournir vous-même en sacs poubelle. Vos ordures ménagères doivent obligatoirement être présentées dans des sacs translucides ou translucides gris.

Où trouver vos sacs poubelles translucides :

inférieure à 240 L

en vous identifiant en tant que professionnel lors d'une de nos distributions de sacs, ou à l'accueil de votre mairie ou France Service le plus proche.



à partir de 240 L

auprès de vos fournisseurs, dans vos commerces de proximité* : Magasins U, LaMaison.fr... ou sur internet* : EPCH Hygiène : www.epch-hygiene.com Noveo : noveo.direct Hymode : hymode-distribution.fr Sanipousse : shop.sanipousse.com
**cette liste est proposée à titre d'exemple*



L'utilisation de sacs translucides ne concerne que les ordures ménagères collectées en porte-porte et non celles déposées en colonnes.

Les emballages et les papiers sont à déposer en vrac dans les colonnes.

